

Prix de la Rue de Tréville **Histoire et Patrimoine du Basket-ball**

Règlement

Article 1 Objet

La Fédération française de basket-ball et le Musée du basket français créent le Prix de la Rue de Tréville pour la recherche historique et socioculturelle en lien avec le basket-ball français. Ce prix récompense des mémoires de niveau master I ou II, quelle que soit la discipline.

Le but de ce prix est d'encourager la recherche sur le basket-ball, favoriser l'exploitation et la mise en valeur des sources existantes et en révéler de nouvelles.

Article 2 Organisation

Le Prix de la Rue de Tréville est placé sous la responsabilité de la Commission Patrimoine & Légendes de la FFBB, ci-après dénommée « les organisateurs ». Ils se réservent le droit de modifier le présent règlement. Le secrétariat administratif du Prix est assuré par la Commission Patrimoine & Légendes. Ses coordonnées sont les suivantes :

Prix de la Rue de Tréville
Fédération Française de Basket-Ball – Daniel Champsaur
117, avenue du Château des Rentiers 75013 Paris

Tel. 01 53 94 25 23 / Mail : patrimoine@ffbb.com

Article 3 Conditions de participation

Le Prix de la Rue de Tréville est ouvert par appel à candidatures. La participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement.

Sont déclarés recevables, les mémoires répondant aux critères suivants :

_Sujet concernant le basket-ball français, quelle que soit la discipline.

_Le mémoire doit ou devra avoir fait l'objet d'une soutenance, attestée par la délivrance d'un master universitaire, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024.

_Répondre aux conditions d'inscription indiquées dans le présent règlement.

Au cas où le candidat lauréat n'aurait pas déjà conclu un contrat d'édition ayant pour objet un ouvrage issu du mémoire présenté, à la date d'envoi de celui-ci au secrétariat du Prix, il s'engage à accorder un droit de préférence au Musée du

Basket. Cette clause cessera de produire son effet, immédiatement et de plein droit, à la suite du refus, dans les trois mois suivant l'attribution, exprimé par le Musée du Basket à l'auteur. En cas d'acceptation du projet par le Musée du Basket, un contrat d'édition sera établi selon les usages de la profession et les dispositions légales en vigueur.

La participation au Prix vaut de la part des candidats déclaration de cession, à titre gratuit et non exclusif, de leurs droits de représentation et de reproduction des mémoires communiqués. Les mémoires (en totalité ou partiellement) des participants sont notamment susceptibles d'être mis en ligne sur le site de la FFBB ou d'être reproduits dans la revue fédérale.

Article 5 Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes le 1er juillet 2022 et closes le 31 décembre 2024 à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les candidats devront fournir :

- Fiche d'inscription (un exemplaire)
- Curriculum vitae (un exemplaire)
- _Résumé du mémoire (2 500 signes) (trois exemplaires)
- _Tapuscrit du mémoire (trois exemplaires)

- _ Un support réunissant ces éléments, enregistrés en Word rtf ou en PDF de la manière suivante
 - inscription
 - cv
 - résumé
 - mémoire

L'ensemble de ces éléments devra être adressé à :

Prix de la Rue de Trévise
Fédération Française de Basket-Ball – Daniel Champsaur
117, avenue du Château des Rentiers 75013 Paris


Un exemplaire de chaque mémoire des participants au Prix sera remis par le jury au Musée du Basket et un autre à la FFBB à l'issue de la remise du Prix.

Article 6 Jury

Le Prix de la Rue de Trévise est décerné par un jury dont les membres sont choisis à chaque édition par les organisateurs.

Le jury se prononcera en prenant en considération les éléments suivants :

- _intérêt scientifique du mémoire
- _prolongement possible de la recherche
- _exploitation et mise en valeur des sources
- _qualité d'expression



Le Jury organise librement ses travaux et ses délibérations. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 8 Dotation et remise du Prix

Le Prix est doté de mille euros. Il sera remis au lauréat en 2025.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix, si aucun des travaux reçus ne lui paraît correspondre aux critères.

Le jury se réserve en outre la possibilité de remettre un prix spécial du Jury, doté de cinq cents euros.



Fiche d'inscription

Mémoire

Titre :

Discipline :

Université :

Directeur du master :

Auteur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Diplômes universitaires :

Coordonnées

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Portable :

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement du Prix de la Rue de Trévise pour la recherche historique et socioculturelle en lien avec le basket-ball français et en accepter les termes.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués.

A _____, le _____